

## Réunion du 8 décembre 2016

### COLLEGUES EN MISSION

Nous souhaitons connaître le nombre de salariés dont la mission au siège s'achève en décembre, ainsi que le motif (renfort ou raison médicale).

A ce jour, tous les salariés concernés ont-ils été reçus ? Un entretien est-il prévu pour ces collègues ? Sous quel délai les collègues seront-ils prévenus de la reconduction ou non de leur mission ?

Quid du suivi médical des salariés détachés pour raison de santé ?

*Tous les salariés n'ont pas encore été informés par courrier mais ils ont été reçus. Onze collègues ont leur mission qui se termine au 31/12/2016. Ils devraient être informés à compter du 09/12/2016 de leur devenir. Pour l'instant, une personne a répondu à un appel d'offre, trois pourraient continuer leur mission et sept sont susceptibles de retourner à leur poste d'origine. Tout ceci est encore à l'étude avec les hiérarchies concernées. En ce qui concerne nos interrogations sur les missions suite à avis médical, des précisions seront données sur le compte rendu dans intranet.*

**La Direction ne tient pas compte du caractère anxiogène des situations de ces collègues, les élus CGT pensent que la bienveillance prônée par Esprit de Service lui fait grand défaut, des cessions de formations supplémentaires devraient être dispensées.**

### PERMANENCE PENDANT LES CONGES

Pendant les périodes de congés scolaires hiver/printemps, les hiérarchies demandent aux collègues de s'organiser afin d'assurer un effectif d'au moins 50%. Toutefois, il s'avère que certains responsables ne s'appliquent pas les mêmes contraintes. La Direction pourrait-elle rappeler leurs devoirs et obligations aux N+1 et aux N+2 afin qu'une permanence décisionnelle soit maintenue.

*Pour la DRH, l'organisation pour un bon fonctionnement pendant les vacances s'applique à tous. Nul besoin de rappel, cela va de soi.*

**Pour les élus CGT, cela va peut-être de soi mais c'est beaucoup mieux en le rappelant aux responsables. Il est absolument anormal que certains services doivent faire appel à un membre du directoire faute de hiérarchie intermédiaire pendant les vacances.**

### EVACUATION PARTIELLE ATHOS

Le jeudi 16/11/16, une évacuation partielle du site d'Athos a eu lieu, des collègues ont été incommodés par des odeurs de brûlé, aucune sirène d'alarme n'a retenti et on ne leur a pas donné d'ordre d'évacuation.

Les élus CGT demandent à connaître les détails de cet événement et pourquoi seule une évacuation partielle a été décidée.

*L'alarme évacuation générale n'est déclenchée que si une personne de la sécurité a constaté qu'il fallait évacuer la totalité d'Athos. Le 16/11, la sécurité a décidé qu'une évacuation partielle était suffisante. La Direction nous assure que des mesures ont été prises après la détection de l'origine du sinistre qui était un boîtier dans le plafond en surchauffe, ce dernier a été isolé. Un point détaillé sera fait du prochain CHSCT.*

**Nous nous interrogeons sur l'efficacité des alarmes pour la fumée s'ils ne se déclenchent pas. De plus, ce jour, dès la détection du sinistre, l'application des consignes d'évacuation auraient dues être appliquées, autrement à quoi sert l'exercice fait quelques jours avant !**

### PANNEAUX SYNDICAUX

Les panneaux d'affichage syndicaux ne sont plus dans l'Atrium mais dans le couloir du service courrier.

## Réunion du 8 décembre 2016

Nous demandons à la direction de remettre les panneaux à leur place.

*Suite au DIGITAL DAY, ils ont été positionnés en dehors de l'atrium mais pour la DRH ils sont bien dans un endroit de passage et donc la loi est respectée. Comme d'autres évènements doivent se passer dans l'atrium, il a été décidé que cet endroit sera leur place attitrée dorénavant.*

Pour les élus CGT, c'est une volonté délibérée de la Direction de cacher ces panneaux syndicaux au personnel. En effet, peu de gens vont au courrier et donc les verront, de plus, les collègues qui viennent sur Athos pour visites médicales, rendez-vous à la DRH ou formation n'y ont pas accès.

Devra-t-on faire constater par huissier pour que l'inspection du travail rappelle le loi aux dirigeants de la CEIDF ?

**Que les collègues qui se verront perdre des jours de congés suite à plusieurs refus dans l'année, n'hésitent pas à nous contacter.**

### La délégation CGT



Brigitte  
ROCHER

### ÉCRÊTAGE CONGÉS PAYES

Combien de collègues ayant un solde de congés supérieur aux 5 jours reportables auront leurs congés écrêtés ?

Combien de jours cela représente-il ?

Les collègues en longue maladie en incapacité de prendre leurs congés auront-ils aussi leurs congés écrêtés ?

*Un bilan des jours de congés écrêtés sera fait en janvier. Il n'y a pas de changement pour les personnes ayant eu une longue absence, leurs jours non pris seront reportés automatiquement.*



Olivier  
MARTINEZ